

RÉSUMÉ DU VOLUME

Zakynthinos D. A. «*Études sur la géographie administrative et sur l'administration provinciale dans l'Empire Byzantin*», pp. 3-25.

Poursuivant ses recherches, dont les deux premières parties ont été publiées dans les tomes XVII et XVIII de la présente revue, l'auteur, ayant comme texte de base le chrysobulle promulgué, en 1198, par Alexis III l'Ange en faveur des Vénitiens, traite les circonscriptions administratives de l'Empire Byzantin dans les provinces asiatiques, depuis les côtes de la Propontide jusqu'à Antioche. Un chapitre spécial devant embrasser les institutions provinciales à partir de 1204, ces études s'arrêtent à cette date. L'auteur fournit des éclaircissements sur des questions se rapportant à la géographie historique de l'Asie Mineure.

Vissizis Jacques. «*Les βολαὶ de l'île de Kéa*», pp. 26-74.

Par cette étude l'auteur tâche de trouver exactement la provenance et la définition de la nature légale d'une coutume qu'on rencontre dans certaines régions de la Grèce continentale aussi bien que dans les îles de la mer Égée. D'après cette coutume, à propos d'un champ, ce n'est pas à la même personne qu'appartient le droit de le cultiver et de s'en servir de pâturage après la moisson et en temps de jachère, mais à deux personnes différentes.

L'auteur admet que ce procédé était en vigueur à Venise et il fut introduit en Grèce aux temps de la domination vénitienne, de sorte que, après la fin de la domination franque, au point de vue légal, le champ en question est censé appartenir à deux maîtres différents. Ceci n'est pas étranger au sens de la propriété dans le droit de l'ancienne Grèce.

Coucoulès Phédon. «*Corrections et interprétations dans le texte du Livre des Cérémonies et dans celui du Clétorologion de Philothé*», pp. 75-115.

L'auteur parle des fautes qui se trouvent dans le texte de l'édition du Livre des Cérémonies par Leich-Reiske, aussi bien que de

celles qui se trouvent dans les chapitres du même Livre des Cérémonies édités par Vogt. Il énumère les fautes d'orthographe, de forme et de syntaxe du texte et soutient que bon nombre des formes considérées comme erronées sont correctes, par la fait qu'elles appartiennent à la langue vulgaire.

Il corrige, en outre, en certains endroits le texte pour éclaircir le sens de certains passages obscurs et donne la juste interprétation de certains mots et de certaines phrases du texte. D'autre part, pour obtenir l'interprétation réelle de quelques termes, il y arrive à l'aide de la vie byzantine et néogrecque.

m.a. «*La vie pastorale des Byzantins*», pp. 272 - 291.

L'auteur cite les sources et les ouvrages complémentaires dont il se sert. Puis il traite des bouviers et des bergers et de leur responsabilité légale, en cas de dégâts occasionnés dans les pâturages. Il parle aussi des endroits convenables pour les pâturages et de la nourriture donnée aux bestiaux, aussi bien que de leurs maladies et des moyens de leur guérison. Il fait cas en outre des chiens de berger, des envoûtements des animaux qui attaquent le troupeau, des signes qu'on appose pour leur reconnaissance, des voleurs du bétail, de l'habillement des bergers, du bercail du temps convenable et de la manière dont on faisait tondre les animaux, aussi bien que des moyens dont on se servait pour les multiplier.

Dans la seconde partie de son étude l'auteur expose la manière dont les bergers de l'époque faisaient le fromage. Il parle aussi des ustensiles et des vases dont on se servait et des différentes espèces de fromage qu'on préparait.

X y n g o p o u l o s A n d r é. «*Les stylites dans l'art byzantin*», pp. 116 - 129.

L'auteur complète dans cette étude celle qu'il avait publiée dans l' *Ἐπετηρίς* de l'an dernier au sujet du Stylite Syméon le *Θαυμαστογείτης* et, à l'aide de biographies de stylites et d'autres textes y relatifs et, aussi bien que d'œuvres d'art, s'occupe de questions suivantes : a) Quelle était la forme réelle du stylite et comment l'a façonnée l'art byzantin. b) Qu'est-ce que la représentation du stylite ainsi formée avait pris à la réalité. c) Quelles sont les raisons qui ont

contribué à la création de la bizarre et fortement stylisée image du stylite.

T o m a d a k i s N i c o l a s. «*Œuvres Crétoises inédites de Joseph Bryennios*», pp. 130 - 154.

L'auteur qui en 1947 avait publié une monographie sur Bryennios, publie maintenant deux opuscules inédites de ce théologien, conservés dans un codex de Patmos : a) «Question posée par quelques prêtres de l'île de Crète sur l'anéantissement de l'Univers». b) «Message consolateur aux Crétois». En publiant ces textes l'auteur les fait précéder d'une introduction dans laquelle, en en tirant parti, éclaire la question de l'origine de Bryennios de Constantinople et celle de son séjour dans l'île de Crète et de son exil de cette île. L'auteur soutient en outre que Bryennios est né en l'année 1340.

m.a. «*Maxime Margounios à Syméon Kabasilas*», pp. 292 - 305, 393.

L'auteur ayant trouvé dans la collection «B. A. Mystakidès» copie d'une lettre inédite de Margounios adressée au diacre Syméon, professeur à l'école patriarcale et originaire d'Acarnanie, la publie avec une lettre de ce Syméon adressée à Margounios etc onservée à la Bibl. Nat. d'Athènes. Dans la note qui précède cette publication l'auteur concentre et éclaire les informations qui existent au sujet de Kabasilas : il note sa correspondance, il précise les détails de son second voyage en Italie, la date de sa naissance, aussi bien que sa visite au mont Athos.

C h r i s t o p h i l o p o u l o s A n a s t a s e. «*La Κανονική Σύνοδος et Syméon le Métaphraste*», pp. 155 - 157.

L'auteur cherche à trouver dans cette étude le rapport qui pourrait exister entre le chroniqueur Byzantin et hagiographe Syméon et l'auteur du même nom de la «Κανονική Σύνοδος» et le haut dignitaire mentionné dans des nouvelles du X^{me} siècle.

m.a. «*Quand avait vécu Grégoire d'Acragas ?*», pp. 158 - 161.

L'auteur cherche à montrer que l'évêque Grégoire d'Acragas n'aurait pas vécu au VI^{me} siècle comme on l'admet d'origine,

mais second toute probabilité il était contemporain de l'empereur Justinien II le Rhinotmète.

Boniss K. «Eustache de Thessalonique et les deux édits de l'empereur Manuel I Comnène (1143-1180) en faveur des Musulmans qui embrassent l'Orthodoxie Chrétienne», pp. 162 - 169.

L'auteur met en relief les efforts de l'empereur Manuel Comnène pour la propagation de l'orthodoxie parmi les peuples d'autre religion et parmi les barbares. A cet effet, comme dans les livres scolaires ecclésiastiques il se trouvait un anathème contre la doctrine de Mahomet pour la divinité, l'empereur promulga un édit en demandant la suppression de cet anathème. Contre cet édit s'élevèrent tous les prélats et notamment le métropolitain de Thessalonique Eustache. La querelle ainsi suscitée ne fut terminée, qu'après la promulgation du second édit, par de modifications faites de part et d'autre.

Lampidis Odyss. Michel Psellos, source de l'«Epitomé» de J. Zonaras. Première partie : Les textes», pp. 170 - 188.

Dans cette étude l'auteur démontre que J. Zonaras, pour écrire l'«Epitomé», a puisé largement dans la «Chronographie» de Michel Psellos. A cet effet l'auteur cite les textes parallèles et il reproduit quelques uns parmi eux tout au long.

Papadopoulos Jean. «Le trésor sacré dans l'antiquité grecque et dans la période byzantine», pp. 189 - 192.

L'auteur cherche à montrer que les trésors accumulés pendant la période byzantine dans les églises, soit par de subsentions de l'État, soit par des donations pieuses, étaient toujours comme dans l'ancienne Grèce à la disposition de l'État en cas de besoin urgent.

Sarou Emilie. «Les Églises mixtes, orthodoxes et catholiques, de l'île de Chios», pp. 193 - 208.

Dans cette étude il est examiné en détail la question de l'existence dans l'île de Chios des églises mixtes. Leur fondation commença à partir de l'établissement des Génois dans l'île. Ceux-ci ont été admis

avec bienveillance par les orthodoxes et, avec le temps ils se multiplièrent. De bons rapports ne tardèrent pas de s'établir entre les deux éléments et notamment depuis l'avènement du prince Benoît Ier Zacharias, gendre de l'empereur.

Déjà depuis la fin du XIII^e siècle il y avait dans l'île de Chios un grand nombre de noble Grecs, voire même de princes de la famille impériale. Tous fuiyaient devant la marche en avant des Turcs et cherchaient un refuge sûr dans les îles de l'Asie Mineure. Ces événements formèrent une amitié étroite et même les alliances entre orthodoxes et catholiques ainsi qu'il le montre la liste civile conservée dans l'Église Latine de l'île de Chios. Ce sont ces alliances, pense Mme Sarou, qui donnèrent naissance à la nécessité d'Églises mixtes.

Ghinis Dém. «La "Loi royale de Léon et Constantin"», pp. 209 - 228.

Dans quelques Nomocanons rédigés après la prise de Constantinople et notamment dans le Nomocanon de Malaxos (1561) et dans ses diverses paraphrases en langue vulgaire, dans la «Bactérie des archiprêtres» (1645) et dans la paraphrase de cette dernière par le moine Néophyte (1703), on rencontre souvent, parmi les sources, l'indication : «loi royale de Léon et Constantin». D'abord Zachariæ a supposé qu'il s'agit de l'Écloga Isaurienne, et cette opinion a été généralement admise ; plus tard Zachariæ a reconnu que sa première opinion était erronée. L'auteur prouve qu'il s'agit du Procheiron Auctum, un manuel privé de droit, rédigé au XIII^e au XIV^e siècle, qui porte en tête les noms de ces deux empereurs. L'auteur juxtapose les dispositions parallèles entre les Nomocanons susmentionnés et le Procheiron Auctum et il donne en annexe le texte des 73 articles relatifs du ms 1400 de la Bibliothèque Nationale d'Athènes, contenant une paraphrase du Nomocanon de Malaxos.

Gennadios Métropolitite d'Hélioupolis. Un épisode inconnu de la vie du Patriarche Grégoire V», pp. 229 - 234.

Son Eminence publie et accompagne de notes un autographe inédit du Patriarche Œcuménique Grégoire V, conservé dans la Bibliothèque Nationale d'Athènes sous numero 344. C'est une lettre envoyée le 9 janvier 1799 de la ville de Drama au grand Drogman de la Porte Constantin Alexandre Hypsilantis. Le patriarche qui se trouvait à Drama en exil, prie Hypsilantis de le protéger contre les fausses

calomnies d'après lesquelles, quand il était Métropolitte de Smyrne, il avait reçu, pour la sauvegarder, une partie de la fortune pécuniaire du prince décapité de Valachie Constantin Hantzéris. Après la décapitation du prince, cet argent appartenait au gouvernement turc.

L a o u r d a s B a s i l e. «Discours de Michel Apostolis au sujet de la Grèce et de l'Europe», pp. 235 - 244.

Ce discours, inédit jusqu'à présent, est conservé dans le codex de la Bodleian Library. Michel Apostolis l'a prononcé selon toute probabilité dans l'île de Crète, peu après la prise de Constantinople. Il y est question de la différence entre Grecs et Latins, tant en matière de civilisation qu'en religion. A remarquer que même dans ce texte Michel Apostolis suit les principes dogmatiques de l'église orthodoxe, malgré ses efforts pour l'union de deux églises.

A m a n t o s C o n s t a n t i n. «Théophilos Pangostas patriarche d'Alexandrie», pp. 245 - 251.

L'auteur donne une biographie succincte de Théophilos, qui, né dans l'île de Patmos en 1764, fut élu métropolitte de Libye en 1798 et en 1805 patriarche d'Alexandrie. S'étant rendu à l'île de Patmos pour de raisons de santé, il ne revint plus à son siège.

En se trouvant dans l'île de Patmos, il fit connaissance avec les membres de la Φιλική Έταιρεία qui s'y trouvaient et il collabora avec eux. C'est lui qui bénit le drapeau de la grande révolution, hissée dans l'île Patmos le 12 avril 1821. La révolution trouva en sa personne un soutient précieux : par sa correspondance, par ses visites à la flotte grecque à l'île d'Hydra et ailleurs, il encourageait les combattants et accommodait leurs différends.

En 1825 le Patriarcat Œcuménique, cédant à la pression de la Porte, fut obligé de le restituer. Il mourut en 1833 dans son pays natal, presque dans la misère, n'ayant pas cessé jusqu'à la fin de sa vie de continuer ses études et de s'intéresser des affaires de la révolution.

Théophilos se signala comme un de plus considérables représentants de la grande révolution de 1821.

V o i a d j i d i s J. «La position de la Grèce proprement dite dans l'État Byzantin», pp. 252 - 258.

L'auteur nous fait observer que, durant les premiers siècles de

l'époque byzantine, la Grèce proprement dite disparaît de la scène. Il en attribue la cause au fait que la Grèce, étant alors une région intérieure de nouvel État Byzantin, n'offrait pas de raisons importantes pour attirer son attention. Toute l'attention et toute la sollicitude de l'état étaient tournées aux provinces avoisinantes à la frontière, et pour des raisons commerciales et pour de raisons de sécurité. L'auteur émet l'avis qu'en dehors de raisons de religion, c'est cet abandon qui provoqua en 726 la révolte de la Grèce proprement dite et des Cyclades. D'un autre côté les Slaves profitant de cet abandon ont pu pénétrer facilement dans le Péloponèse et s'y établir. Il ajoute en outre que la Grèce d'alors en tout que région isolée servait de lieu d'exil pour des personnes dangereuses à l'état.

O r l a n d o s A. «*La métropole de Serrès d'après la description de Théodore Pédiasimos*», pp. 259-271.

Par une étude comparative des parties subsistantes de la métropole de Serrès avec celles que nous fournit la description de Th. Pédiasimos (XIV^{me} siècle), l'auteur parvient à reconstituer le plan de l'église primitive de Serrès qui devait être une basilique paléochrétienne à charpente et à nef transversale. Légèrement remaniée au XII^{me} siècle, l'église de Serrès conserva jusqu'à nos jours plusieurs éléments de la basilique primitive.

D i o m i d i s A l e x a n d r e. «*L'évolution de l'imposition foncière à Byzance*», pp. 306-314.

Le problème des impôts sur la terre resta pour longtemps insoluble à Byzance. Il a peu évolué pendant mille ans. Son origine remonte à la politique financière des États hellénistiques. En principe, grands et petits propriétaires ruraux sont également imposés. Mais à cette règle il y a maintes exceptions. Au fur et à mesure que la petite propriété est absorbée par les «Potentiores», les examinations s'étendent jusqu'à abolir de fait toute impôt foncier dû à l'Etat sur une grande partie du territoire de l'Empire.

Les petits propriétaires subissaient le poids excessif et arbitraire de l'impôt foncier, qui ne portait pas sur le produit du sol, mais sur la terre elle-même, ainsi que le manque de fait de toute révision, malgré les règles édictées jusqu'au bout la fricalité fut économiquement absurde. Son manque de mesure et de justice n'a pas peu con-

tribuer à la misère et la pénurie de moyens qui furent les signes pré-curseurs de la chute de l'Empire.

Pamboukis J. T. «*Digénis le Kioroglou*», pp. 315-322.

Si les Grecs de l'Asie Mineure qui s'étaient convertis à l'Is-lamisme avaient perdu la langue et la religion de leurs pères, néanmoins ils conservèrent presque tout de leur vie psychique antérieure. Nous en citons ici un exemple très important: la substance grecque qui fut canalisé dans le poème épique turc de Kioroglou. Ceci n'est qu'une forme en langue turque de Digénis Akritas.

Il importe par conséquent d'étudier les matériaux y relatifs, après leur enrichissement au moyen de collections originales recueillies sur la bouche des Grecs de langue turque. C'est cet enrichissement qui aidera à rejeter les altérations que les Turcs y ont occasionnées.

Compte rendu	p.	325
Bibliographie	»	361
Renseignements	»	380
Actes	»	388
Tables	»	394